

« 100 000 Ukrainiens sont accueillis en France »

Le préfet Joseph Zimet, chargé de l'accueil des déplacés, estime qu'il faut solidifier les dispositifs de logement

ENTRETIEN

Le préfet Joseph Zimet pilote la cellule interministérielle de crise (CIC) sur l'accueil des personnes fuyant le conflit en Ukraine. Il annonce la mise en place d'une aide financière pour éviter le risque d'essoufflement de l'hébergement citoyen et un assouplissement de la politique vis-à-vis des étudiants non ukrainiens ayant fui la guerre.

La guerre en Ukraine a débuté il y a plus de quatre mois. Combien la France a-t-elle accueilli de déplacés ?

Nous avons franchi le seuil des 100 000 Ukrainiens accueillis en France. Nous avons d'abord été un pays de transit, notamment vers l'Espagne, qui a ouvert son marché du travail aux Ukrainiens depuis quelques années alors qu'en France, avant la guerre, on ne recensait que 19 000 Ukrainiens sur le territoire. Dans les premières semaines du conflit, la SNCF a acheminé 10 000 personnes de Paris vers l'Espagne alors que plus de 15 000 Ukrainiens entraient en France par les Alpes-Maritimes pour continuer leur route vers l'Espagne. On ne comprenait pas pourquoi la France plafonnait autour de 50 000 déplacés accueillis. Elle manquait de notoriété et d'attractivité aux yeux des déplacés. A titre de comparaison, la Pologne accueille près de 1,2 million d'Ukrainiens, l'Allemagne, 800 000, l'Espagne, 140 000, et le Royaume-Uni, 86 000.

Mais alors même qu'on s'interrogeait sur la fin de la crise, les arrivées ont continué d'augmenter et, avant l'été, nous avons fait la bascule vers les 100 000 déplacés. Même si la tendance est plutôt à la baisse, nous continuons d'accueillir chaque semaine environ 300 personnes. Sans doute du fait de la qualité de l'accueil et de la solidarité des Français, des efforts des collectivités territoriales et de l'Etat. On peut dire que nous avons été capables de déployer un dispositif d'accueil digne et efficace. Plus de 18 000 enfants sont déjà scolarisés. C'est une prouesse. Les Ukrainiens sont bien informés de cela.

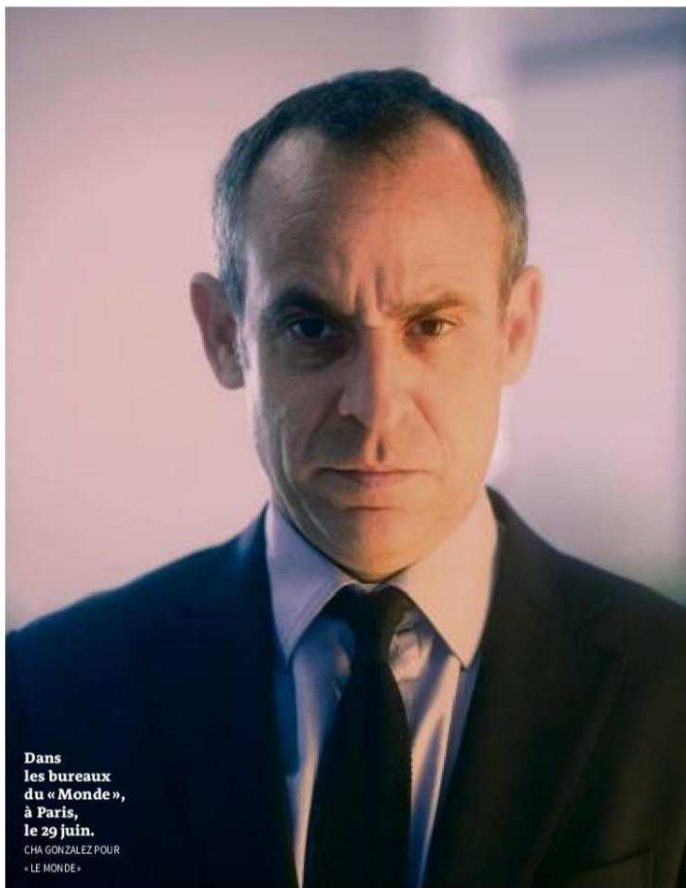
Observez-vous des retours vers l'Ukraine ?

Une étude de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile précise que 84 % des déplacés interrogés déclarent avoir trouvé leur destination. Ça veut dire que 15 % vont bouger. Il faut s'attendre à des mouvements cet été, de bascule entre pays européens et de retour en Ukraine, même si nous pensons que ces gens seront en majorité de retour à la rentrée. L'idée prévalait, il y a quelques mois, que les Ukrainiens rentreraient rapidement chez eux. Pourtant, les autorités ukrainiennes n'anticipent pas un retour à la normale avant 2023. Dans cette crise, nous cheminons d'hypothèse en hypothèse et mon hypothèse aujourd'hui c'est qu'un grand nombre de déplacés seront encore là l'été prochain. C'est un changement de paradigme. Cela veut dire qu'il faut s'organiser en conséquence. Et la clé du dispositif, c'est l'hébergement et le logement.

Que sait-on de la prise en charge des familles ?

Il faut savoir qu'on connaît mal la situation des déplacés. On sait qu'il y en a 13 000 dans le logement, 11 000 dans de l'hébergement public collectif, c'est-à-dire des centres de vacances, des résidences étudiantes, des Ehpad réaménagés... On sait aussi qu'ils sont 5 000 dans des hébergements d'urgence de type hôtel ou gymnase. Quant à l'hébergement citoyen, nous comptons 15 000 Ukrainiens dans des dispositifs certifiés. Et on estime que 11 000 se trouvent dans de l'hébergement citoyen spontané. Ce qui veut dire qu'il y a encore 50 000 Ukrainiens dont on ignore où ils se trouvent. Ils se sont débrouillés par eux-mêmes. Au moment du renouvellement de leur autorisation provisoire de séjour de six mois, à compter du mois de septembre, nous allons améliorer notre connaissance de leur situation et essayer de savoir comment ils se projettent.

Comment anticipez-vous la période estivale, alors qu'on voit poindre un essoufflement des hébergeurs citoyens ?



Dans les bureaux du « Monde », à Paris, le 29 juin.
CHA GONZALEZ POUR LE MONDE

« Mon hypothèse, aujourd'hui, c'est qu'un grand nombre de déplacés seront encore là à l'été 2023 »

Avoir un ménage ukrainien chez soi pendant plusieurs mois, cela engendre des charges financières et peut entraîner une forme de lassitude. Pour éviter que cet accueil ne s'effondre, nous allons proposer une aide financière de 150 euros à 200 euros pendant quelques mois aux familles qui accueillent des Ukrainiens. De même, les capacités d'hébergement collectif baissent alors que les hôtels et les centres d'hébergement collectif ont vocation à accueillir des vacanciers. Le tout s'inscrit dans un contexte d'accès au logement compliqué puisque plus de 2 millions de personnes en France attendent un logement. Ces difficultés sont d'autant plus importantes que les Ukrainiens se concentrent dans les grandes villes. 40 % d'entre eux se trouvent en PACA [Provence-Alpes-Côte d'Azur] et en Ile-de-France. Avec 9 500 déplacés accueillis, Nice est la première ville ukrainienne de France. Que ce soit à Strasbourg, Lyon, Bordeaux ou Paris, quand des métropoles accueillent plus de 3 000 déplacés, c'est difficilement tenable. On ne peut pas courir le risque de retrouver des Ukrainiens qui dorment dans des jardins publics ou sur les plages.

Pour éviter des tensions locales et une concurrence pour l'accès au logement dans les métropoles, le gouvernement a lancé il y a un

mois un Plan villes moyennes. Les préfetures avaient pour objectif de mobiliser 7 500 logements sociaux vacants d'ici à la fin juin. La moitié de l'objectif est atteinte. A présent, il faut convaincre les Ukrainiens, qui sont majoritairement urbains, de s'y rendre. C'est très compliqué. Lorsque nous avons dû mettre fin à l'accueil de 700 personnes à bord d'un ferry à Marseille, nous nous sommes retrouvés avec 300 personnes qui ne voulaient pas quitter la ville.

Sur l'ensemble du territoire, nous comptons quelques milliers de refus répétés d'orientation. Ce qui nous amène à durcir le dispositif. On ne peut, par exemple, pas laisser des gens dans des gymnases parce qu'ils ne veulent pas aller dans le Calvados. Au bout de deux refus, nous ne pourrions ainsi plus les héberger. On comprend l'anxiété des familles, mais il faut savoir que dans les villes

vers lesquelles on les oriente, il y a du logement, des écoles, un tissu associatif, du travail. Bien sûr, on ne va pas orienter 100 000 Ukrainiens dans des villes moyennes. Les gens sont libres et notre dispositif doit rester ouvert.

Il y a quelques semaines, nous pensions encore pousser vers du tout-logement. Aujourd'hui, nous pensons qu'il faut garder un vivier citoyen et un volant d'hébergements collectifs. Cela permet plus de mobilité. Nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux flux venant d'Ukraine ou d'un effondrement des capacités d'accueil dans les pays limitrophes.

Est-ce que beaucoup d'Ukrainiens sont en emploi ?

On estime qu'il y a environ 60 000 Ukrainiens employables. Un questionnaire a été renseigné par 5 500 d'entre eux lors de leur inscription à Pôle emploi. Ce qui nous permet de dire que leur niveau de qualification est relativement élevé. 42 % ont au moins le bac. Mais seules 3 500 personnes ont déclaré avoir travaillé le mois dernier, dont un tiers dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Ce n'est pas suffisant. Les Ukrainiens veulent travailler. Le problème, c'est leur niveau de langue. Mais dire qu'il faut apprendre le français, c'est préjuger du temps qu'ils sont amenés à rester dans le

pays. C'est une tension que nous gérons au quotidien.

Il y a eu une volte-face sur l'accès des Ukrainiens aux prestations familiales. Pourquoi ?

En avril, nous avons ouvert un panier de prestations familiales aux déplacés. Seuls un millier de ménages les ont sollicitées, pour une moyenne de moins de 400 euros par mois. Un effort de communication a été demandé aux caisses d'allocations familiales. Cela montre au demeurant qu'il n'y a pas eu d'effet d'aubaine. Les gens ne sont pas venus en France pour ses allocations.

L'accueil des Ukrainiens a mis en lumière une forme de « deux poids, deux mesures » vis-à-vis des autres migrants...

Je suis conscient de cette critique et nous aurons un débat à ce sujet à l'issue de cette crise. Pour le moment, ma réponse, c'est qu'il faut être au rendez-vous de l'histoire. L'heure n'est pas aux comparaisons. Il nous faut accueillir les déplacés ukrainiens, c'est un pilier de l'aide de la France à l'Ukraine.

Quid des étrangers qui vivaient en Ukraine et qui se voient refuser la protection temporaire ?

Nous appliquons le droit. La directive européenne sur la protection temporaire, activée le 4 mars, est extrêmement généreuse et claire. C'est notre boussole. Les ressortissants de pays tiers ont été invités à regagner leur pays d'origine lorsqu'ils n'étaient pas menacés ou qu'ils ne bénéficiaient pas de titre de séjour permanent. S'il y a des erreurs d'appréciation des préfetures, laissons les juges se prononcer. Aujourd'hui, près de 3 500 ressortissants de pays tiers bénéficient de la protection temporaire, dont de très nombreux conjoints d'Ukrainiens, ce qui n'est pas négligeable. Dire qu'il y a des discriminations, c'est un abus. Nous avons accordé toute notre attention aux ménages ukrainiens.

Sur le cas précis des étudiants étrangers, il a été décidé, le 17 juin, qu'aucune obligation de quitter le territoire [OQTF] ne serait appliquée ni aucune nouvelle OQTF décidée, jusqu'à la rentrée universitaire. Un nouvel examen approfondi de leur situation va être fait, qui portera sur leur projet étudiant et leurs ressources. Nous leur appliquerons les mêmes critères que les étudiants qui demandent un visa en France. C'est une deuxième chance, mais on ne peut pas créer un passe-droit. Je pense qu'*in fine* moins de 200 personnes seront éligibles.

Au début de la crise, les risques liés aux trafics d'êtres humains ont été soulignés. Cela s'est-il matérialisé ?

Les déplacés ukrainiens sont à 78 % des femmes et à 30 % des enfants. Mais, hormis quelques signalements, tant en termes de trafics que d'ordre public plus généralement, la situation est extrêmement calme. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR JULIA PASCUAL